

Blois, le 26 mai 2016

Leguay Emballages : la Direction se venge et l'assume !

Suite à la décision du Conseil des Prud'hommes d'Orléans de décembre 2015, qui, contre toute attente avait refusé de reconnaître les fautes de l'entreprise et ce, malgré l'avis de l'inspection du travail et la jurisprudence très riche sur le sujet, la CFDT a décidé de faire appel.

Lors de son précédent communiqué de presse la CFDT s'inquiétait et s'interrogeait.

- La Direction de Leguay Emballages allait-elle aller jusqu'au bout de sa volonté de supprimer l'obligation de port des tenues de travail et exposer ainsi les salariés aux produits chimiques (colles et encres industrielles, solvant professionnels, ...) ?
- La Direction de Leguay Emballages allait-elle mettre à exécution ses menaces de représailles sur les salaires et l'emploi ?

Aujourd'hui, nous avons malheureusement la réponse : **OUI !**

Comme la CFDT le craignait, la Direction multiplie les provocations et les actions de rétorsion.

- Suppression de l'obligation de port des tenues de travail pour éviter d'avoir à en assumer l'entretien (ce qui sous-entend que la Direction est sûre de perdre en appel) et par conséquent mise en danger des salariés.
- Proposition d'une augmentation salariale de 0%.
- Accord d'intéressement toujours suspendu.
- Pressions sur des salariés syndiqués pour qu'ils quittent la CFDT en contrepartie d'une promotion.
- Propagation de rumeurs fielleuses sur la CFDT et ses militants.
- Menaces explicites d'actes de rétorsion en cas de nouvelle tentative de saisir l'inspection du travail.

La CFDT dit : **STOP !**

Le 02 juin, elle organise une action originale de sensibilisation des salarié(e)s devant l'usine située ZI La Saussaye, 153 rue des Hêtres à SAINT CYR EN VAL de 07h30 à 08h30 et de 12h30 à 13h30.

Contacts : Emmanuel PAJOT
Bruno CARRARO

Délégué Syndical CFDT
Secrétaire Général du Syndicat CFDT

06 84 41 75 82
07 50 95 60 48

Pour mémoire, deux militants CFDT, Emmanuel PAJOT et Frédéric MERESSE, salariés de l'entreprise LEGUAY Emballages (St Cyr en Val), après avoir épuisé tous les recours internes à la société, s'étaient tournés vers la justice pour faire valoir le droit concernant :

- La prise en charge par l'employeur des tenues de travail citées comme obligatoires dans le règlement intérieur.
- Le paiement de la 36^{ème} heure effectuée chaque semaine et jusqu'à ce jour non payée et non rémunérées.
- Un calcul harmonisé du montant du 13^{ème} mois (écart actuel pour un même poste et un même salaire de plus de 400 euros)

Caoutchouc • Chimie • Électricité-gaz • Papier-carton • Pétrole • Pharmacie • Plasturgie • Verre

Syndicat CFDT Chimie Energie Centre Val De Loire - Maison des Syndicats 35-37 Avenue de l'Europe 41000 BLOIS ☎ : 02.54.43.76.76

Site : <http://scecfdtcvdl.fr> – E-mail : syndicat@scecfdtcvdl.fr